

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Subvention exceptionnelle au profit du Conseil démocratique des Kurdes de France pour la Semaine de la culture du Kurdistan

EXPOSE DES MOTIFS

Quatre mois de siège et d'affrontements ont presque entièrement détruit la ville de Kobanê, assiégée par l'organisation dite Etat Islamique (EI) et libérée le 26 janvier 2015 à l'issue d'une résistance acharnée.

Une partie des populations civiles contraintes de fuir ces combats a choisi d'y revenir, malgré les attaques contre la population, et particulièrement les femmes et les enfants, réitérées en juin 2015.

La reconstruction de Kobanê est une urgence à la fois humaine et politique. Urgence humaine, pour les milliers de réfugiés vivant actuellement dans une situation catastrophique. Urgence politique pour permettre le droit de ces populations à vivre sur leur territoire.

Au sein de cette mobilisation du peuple kurde pour la libération de Kobanê, et plus généralement dans le mouvement kurde, les femmes ont un rôle singulier, au sein d'organisations presque paritaires, et portent les valeurs de liberté, d'internationalisme et de résistance. Cette solidarité fait partie des valeurs portées par notre municipalité.

La Semaine culturelle du Kurdistan organisée du 12 au 19 mars 2016 place de la République à Paris par le Conseil démocratique des Kurdes de France est dédiée à Kobanê. Son objectif premier consiste à mettre en place une levée de fonds et l'ensemble des bénéficiaires financeront la reconstruction de la ville et le retour des réfugiés.

Soucieuse de mettre en avant la diversité culturelle du Kurdistan dans cette manifestation de partage et de culture, au delà des différences linguistiques, religieuses et ethniques, les organisateurs ont œuvré à des partenariats avec des associations assyriennes et arméniennes.

La Ville d'Ivry-sur-Seine, reconnue « ville messagère de la paix », a toujours œuvré pour le développement de la solidarité internationale, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, la résistance contre l'oppression, répondant régulièrement à l'urgence des situations de conflits pour aider les populations civiles qui en sont toujours les premières victimes.

C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention de 1 500 € au profit du Conseil démocratique des Kurdes de France pour soutenir l'organisation de la Semaine culturelle du Kurdistan dédiée à Kobanê.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

16) Subvention exceptionnelle au profit du Conseil démocratique des Kurdes de France pour la Semaine de la culture du Kurdistan

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

vu la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

vu la circulaire du Ministre des Affaires étrangères et du Développement international et du Ministre de l'Intérieur du 2 juillet 2015 ayant pour objet de rappeler le cadre juridique de la coopération décentralisée et de l'action extérieure des collectivités territoriales,

considérant que les populations civiles kurdes ont été contraintes de fuir par centaines de milliers les atrocités commises par les djihadistes de l'organisation dite Etat Islamique (EI),

considérant la résistance acharnée menée à Kobanê, la situation humanitaire catastrophique de la région, et l'appel à l'aide pour une solidarité financière et matérielle,

considérant que la Municipalité a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des populations en grande difficulté, notamment en apportant un soutien aux initiatives humanitaires, et son soutien aux luttes des peuples contre l'oppression,

considérant que le Conseil démocratique des Kurdes de France organise du 12 au 19 mars 2016 la semaine culturelle du Kurdistan pour venir en aide aux réfugiés,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit du Conseil démocratique des Kurdes de France pour la Semaine de la culture du Kurdistan

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 FEVRIER 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 FEVRIER 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 FEVRIER 2016